



## UNION INTERPARLEMENTAIRE

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire  
Point 108k de l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Déclaration du Secrétaire général, M. Anders B. Johnsson

New York, 20 octobre 2006

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Vous avez sous les yeux le Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Vous conviendrez certainement qu'il atteste un partenariat dynamique et substantiel.

Celui-ci n'aurait pas été possible sans l'ambition de M. Koffi Annan, que je tiens à féliciter pour les travaux remarquables qu'il a accomplis en tant que Secrétaire général de l'ONU.

L'année dernière, des présidents de parlement du monde entier se sont réunis ici-même, au Siège de l'ONU, pour y déclarer qu'ils étaient favorables à une Organisation forte et efficace. Ils se sont engagés à faciliter la mise en œuvre des décisions prises à l'ONU en ratifiant les instruments internationaux, en transposant les obligations contractées dans ce cadre dans la législation nationale, en approuvant les budgets nécessaires et en exerçant un contrôle sur l'exécutif.

Les termes de la déclaration de la Conférence mondiale des présidents de parlement sont repris dans le Document final du Sommet mondial 2005 qui appelle à un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux et régionaux, notamment dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de promouvoir tous les aspects de la Déclaration du Millénaire et la réforme de l'Organisation. Le Rapport du Secrétaire général rappelle cet objectif et le projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'UIP reprend certaines des principales suggestions qui figurent dans le Rapport.

Le Secrétaire général se félicite des auditions parlementaires qui ont lieu chaque année à l'ONU ainsi que des autres réunions parlementaires spécialisées organisées dans le cadre des grandes conférences de l'ONU, et appelle à l'intensification de ces manifestations conjointes ONU-UIP. En fait, notre partenariat s'est déjà intensifié. A l'Audition parlementaire de 2006 qui aura lieu dans quelques semaines, il sera question de la prévention des conflits et la consolidation de la paix et les parlementaires examineront le rapport de premier ordre du Secrétaire général sur le sujet.

Depuis l'année dernière, l'UIP a organisé une série de réunions parlementaires spécialisées à l'ONU pour sensibiliser les parlementaires et les encourager à contribuer plus largement à régler certains grands problèmes planétaires. Ces réunions ont porté sur de nouvelles façons de financer le développement, la participation des femmes à la vie politique, les stratégies nationales de lutte contre le VIH/SIDA et la gouvernance dans les pays les moins avancés.

Nous avons entamé des consultations avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale ainsi qu'avec différents départements de l'ONU et des représentants des Membres de l'Organisation, de façon à définir les domaines sur lesquels devra se concentrer l'action parlementaire. J'ajouterais qu'il convient d'instaurer un système de consultation plus cohérent entre l'ONU et l'UIP.

Le Secrétaire général de l'ONU partage ce point de vue. Dans son rapport, il invite l'ONU et l'UIP à envisager un mécanisme permanent de consultation et de coordination, puis il suggère d'étudier comment faire pour que l'UIP participe de façon plus systématique à l'élaboration de stratégies communes à l'ensemble du système qui sont ensuite examinées par le système des Nations Unies et le Conseil des chefs de secrétariat.

L'UIP souhaite ardemment donner suite à ces recommandations. Lors du débat récent tenu ici-même sur le nouveau souffle dont l'Assemblée générale a besoin, l'UIP a proposé d'inscrire l'Audition parlementaire annuelle à l'ordre du jour de l'Assemblée elle-même. Cette audition parlementaire offrirait ainsi une caisse de résonance politique à l'Assemblée générale sur certaines des grandes questions figurant à son ordre du jour. En outre, cela permettrait aux parlementaires de se familiariser avec les travaux de l'Assemblée générale et il serait alors plus facile d'obtenir leur soutien pour en faire appliquer les décisions.

Il y a quelques semaines, l'UIP s'est exprimée devant le Comité de haut niveau sur les programmes sur la question d'une coopération accrue entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux. J'attire votre attention sur la note d'orientation qu'elle a établie à cette occasion. Nous trouverons les moyens de mobiliser le soutien des parlements sur certains grands dossiers comme la santé, l'emploi, la protection de l'environnement, les migrations, les violences envers les enfants, les droits des personnes handicapées et l'égalité des sexes.

Sur le plan pratique, l'UIP a intensifié ses activités dans un certain nombre de domaines : elle apporte son savoir spécialisé sur les parlements, leur mission, leur structure et leurs méthodes de travail; elle a établi des normes et défini les bonnes pratiques en matière de démocratie parlementaire et d'élections libres et régulières; elle a fourni un appui technique aux parlements, notamment au travers du Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication au Parlement qu'elle a créé récemment avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU; elle a encouragé le dialogue et la réconciliation, en s'appuyant sur son expérience unique de facilitation du dialogue politique par la diplomatie parlementaire; offert son soutien aux parlements dans le domaine des droits de l'homme et du respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme;

et encouragé l'égalité des sexes et le partenariat entre hommes et femmes en politique.

Parallèlement, l'UIP cherche à renforcer sa coopération avec les nouveaux organes des Nations Unies. Elle a établi des relations de travail étroites avec le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) avec qui elle vient de signer un accord de coopération. Le Fonds a approuvé le financement de deux projets présentés par l'UIP – l'un sur le travail des parlements nationaux en Afrique pour faire respecter les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, et l'autre pour aider les femmes à participer à la vie politique au Burundi, projets qui seront mis en œuvre très prochainement.

L'UIP travaille en outre avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies. La semaine dernière, elle a participé à la séance de la Commission consacrée au Burundi, où cette dernière a avancé toute une gamme de propositions d'action dans le domaine de la bonne gouvernance.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'UIP espère établir une collaboration étroite avec le nouveau Conseil des droits de l'homme. Celle-ci se situerait dans le prolongement des travaux réalisés précédemment avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme avec qui l'UIP a notamment publié des guides destinés aux parlementaires sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et organisé des tables rondes et des séminaires à l'intention des parlementaires sur les grandes questions touchant aux droits de l'homme. Un guide pratique consacré à la nouvelle Convention sur les droits des personnes handicapées est en cours d'élaboration.

Aujourd'hui nous avons la possibilité sans précédent de forger un vrai partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP, dans le cadre de notre action pour la paix dans le monde, la sécurité, le développement et l'ancrage de la démocratie. L'UIP est prête à relever le défi et pour réussir, elle aura besoin de votre mobilisation à tous.

Madame la Présidente,

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier la Mission permanente de l'Italie d'avoir présenté le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, ainsi que les nombreux pays qui ont coparrainé le texte. Je vous demande instamment à tous d'adopter par consensus, dès aujourd'hui, cette résolution qui fera date.

Je vous remercie.